

EXTRAITS DE NOS CONDITIONS GENERALES FORMATIONS EN CLASSES VIRTUELLES

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION

Le bulletin d'inscription à une formation doit être rempli et signé par le participant et une personne habilitée à engager le paiement. A défaut de ce formaliste, l'inscription n'est pas retenue. Une fois l'inscription validée, le service RH/Formation reçoit la convention de formation, la convocation correspondantes. A l'issue de la formation, une facture lui est adressée avec le certificat de réalisation. Les formations sont facturées hors taxe, TVA en sus. Le règlement se fait au plus tard à 30 jours date de facture par virement ou par chèque à l'ordre d'OCBF Services et Formations.

Le participant en distanciel devra s'assurer préalablement, et durant toute l'utilisation du service, de la compatibilité permanente de son environnement technique ainsi que de la qualité de la bande passante (débit fibre ou ADSL) à son domicile s'il est en télétravail ou sur le site de travail avec la plateforme employée par OCBF - Services et Formation et ne pourra pas se prévaloir, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au module. Il doit ainsi disposer d'une adresse professionnelle email valide et d'un ordinateur (intégrant une webcam et un micro opérationnels), avec les spécifications minimales suivantes :

- Système d'exploitation : iOS 9+ ou mac DOS 10.11+ ou Windows 7+ ou Android 6+
- Navigateur : Internet Explorer 11+ ou Edge ou Chrome 50+ ou Safari 10+ ou Firefox 45+

Ces spécifications minimales sont indiquées à titre d'information et peuvent évoluer sans préavis en fonction des licences WEBEX. Une fois l'inscription validée, le participant reçoit une invitation sur son adresse mail indiquée au verso à « Rejoindre la formation » afin d'accéder à sa session. Le montant de la formation sera facturé et dû dans son intégralité, indépendamment du fait que le participant se soit ou non connecté ou qu'il est quitté la session avant la fin.

ANNULATION

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Pas de facturation lorsque la demande a été reçue 10 jours calendaires avant la formation,
- Facturation de 50 % du montant de la participation lorsque la demande a été reçue entre 4 et 10 jours avant la formation,
- Facturation totale pour toute annulation reçue moins de 4 jours avant la formation.

➔ Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable d'OCBF-SF

RGPD

En application du Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, OCBF-SF assure la sécurité et la confidentialité des informations qui lui sont confiées par ses adhérents ou tous souscripteurs de ses services et garantit que le recueil et l'utilisation des données correspondent aux services que tout membre titulaire ou tout souscripteur externe est en droit d'attendre.

L'OCBF-SF utilise les données qui lui sont communiquées par les membres titulaires et par les souscripteurs externes pour les informer du calendrier des formations.

En conformité avec le RGPD, chaque membre titulaire et souscripteur de ses services pourra contacter l'OCBF-SF, à l'adresse mail suivante ocbf@ocbf.com, pour exercer ses droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données concernant ses collaborateurs. L'ensemble du dispositif déployé par l'OCBF-SF pour assurer la sécurité et la confidentialité des données est intégré dans une Charte de Protection des Données disponible sur le site de l'OCBF www.ocbf.com à laquelle tout membre titulaire et souscripteur de ses services adhèrent lors de son adhésion ou de l'utilisation de l'un ou plusieurs de ses services.

PÉNALITÉS

Le non-paiement d'une facture émise par OCBF-Services et Formation dans les délais prévus ci-dessus, entraîne le paiement d'intérêts de retard calculés à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facture conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 92.1442 du 31 décembre 1992 sur les délais de paiement entre les entreprises. Tout règlement non reçu dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture entraîne l'application des pénalités.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Les tribunaux de Paris sont seuls compétents en cas de litige.

Mise à jour le 12/08/2024

OCBF-Services et Formation 5 Rue de la Terrasse 75017 Paris • Tél : +33 1 44 69 81 70 • Mél : ocbfaccueil@ocbf.com

• Association loi 1901 • SIRET 333 034 643 00044 • NAF 8559 A • TVA Intercommunautaire FR 613330334643 • Déclaration d'activité de prestataire de formations enregistrée sous le numéro 11 75 54692 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.